

2008
EXERCICE



HENRI MAIRE

Vigneron par Excellence

S.A. HENRI MAIRE et ses ACTIVITÉS

S.A. au capital de 7 880 000 euros divisé en 788 000 actions de nominal 10 euros.

Siège social : 14 avenue de l'Opéra 75001 Paris.

Tél. : 0 811 45 39 39 - Fax : 03 84 66 42 42 - Web : www.henri-maire.fr

Commerce de vins, spiritueux, liqueurs - Vente directe aux particuliers - Gestion de patrimoines agricoles

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président : Monsieur Henri-Michel MAIRE

Vice-président : Monsieur Pierre MENEZ

Membres : Madame Marie-Christine TARBY-MAIRE
Monsieur Serge TARBY

DIRECTOIRE

Il est composé de deux membres. (Mr Stéphane ZANELLA, qui était Président du Directoire au titre de l'année écoulée, a quitté le Directoire le 27 Février 2009)

Président : Monsieur Bernard LANGLOIS, en charge des opérations de vinification, d'embouteillage ainsi que la logistique et les transports

Directeur Général : Monsieur Jean-Yves LEHNER, en charge du marketing et du commercial

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Titulaires :

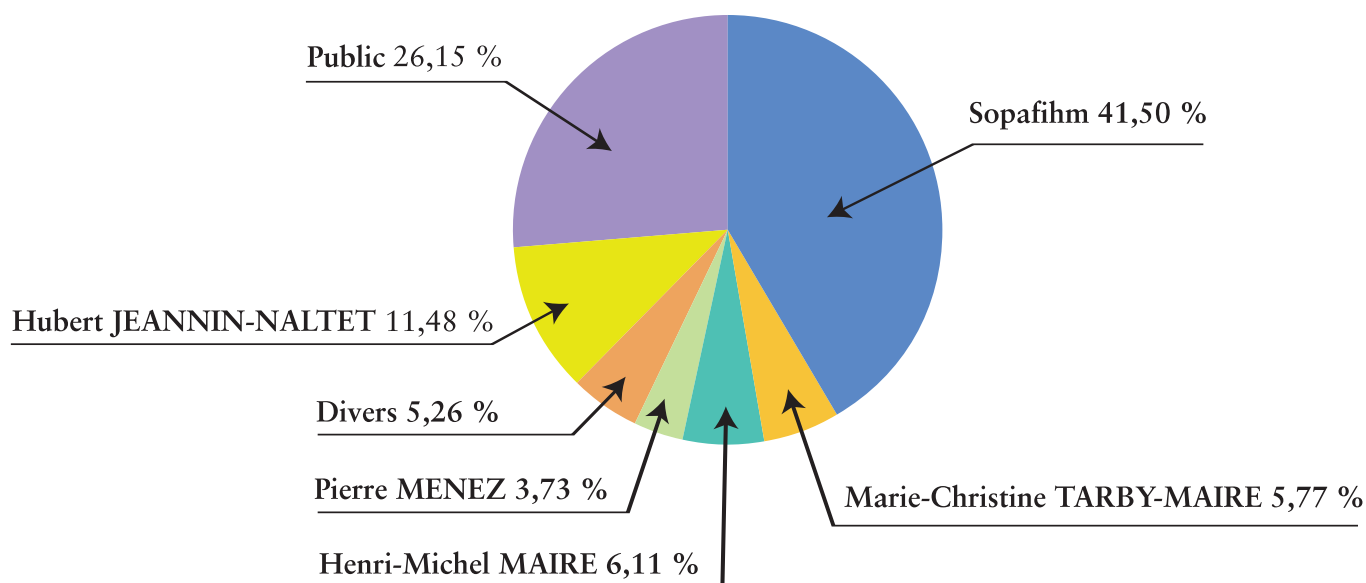
GRANT THORNTON représentée
Par Monsieur Francois PONS

SA REVISION ET FINANCE - COGEFOR représentée
par Monsieur Jean-Pascal FICHERE

Suppléants :

Monsieur Thierry CHAUTANT
Monsieur Christian DEGRANGE

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL :



SOMMAIRE

Rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire de la S.A. HENRI MAIRE	2
Cours de bourse de l'action Henri Maire depuis le 1er janvier 2008	7
Chiffres d'affaires S.A. Henri Maire de 1999 à 2008	7
Etats financiers consolidés du Groupe Henri Maire	8
Informations générales	8
Etats financiers	8
Bilan actif	8
Bilan passif	8
Compte de résultat	9
Tableau de variation des capitaux propres	9
Tableau des flux de trésorerie	10
Notes sur les états financiers	10
Faits marquants de l'exercice	11
Règles et méthodes comptables	11
Informations générales	12
Tableau des sociétés consolidées	12
Méthodes comptables spécifiques	12
Actifs	12
Passifs	15
Compte de résultat consolidé	16
Notes sur les états financiers	17
Notes sur le bilan actif	17
Notes sur le bilan passif	18
Notes sur le compte de résultat	19
Information sectorielle	20
Autres informations	21
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	22
Comptes individuels S.A. Henri Maire	24
Bilan	24
Bilan actif	24
Bilan passif	25
Compte de résultat	26
Annexe aux comptes individuels	27
Règles et méthodes comptables	27
Notes sur le bilan actif	28
Notes sur le bilan passif	30
Notes sur le compte de résultat	33
Autres informations	34
Projet d'affectation résultat	36
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	37
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	39
Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne	41
Rapport des commissaires aux comptes prévu par le dernier alinéa de l'article L 225-235 du code du commerce	46
AG Ordinaire annuelle des actionnaires du 18 Juin 2009	47
Attestation du responsable du rapport financier annuel	48

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA S.A. HENRI MAIRE

PREAMBULE

L'année 2008 restera gravée dans les mémoires comme l'année d'une crise profonde, d'une ampleur inconnue depuis des décennies, ayant touché quasiment tous les secteurs d'activités, et en particulier la vente directe.

C'est aussi l'année du très fort déploiement commercial pour la société HENRI MAIRE, au travers de l'ouverture d'agences régionales destinées à intensifier sa présence sur le territoire national.

Le télescopage de ces deux événements a malheureusement empêché l'absorption des coûts fixes engendrés par la mise en place de ces structures locales.

C'est donc une année à considérer comme exceptionnelle, les mesures correctives ayant vocation à produire leurs effets rapidement.

I – ACTIVITE DE L'ENTREPRISE

Le chiffre d'affaires net de Henri Maire S.A. est en légère progression de 2 % à 28 069 K€ contre 27 514 K€ l'an passé. Cette évolution positive s'explique par une hausse des ventes directes aux particuliers, une croissance des ventes à la grande distribution et une baisse sensible à l'exportation.

VENTES AUX CONSOMMATEURS

Cette activité est en hausse grâce en particulier à la vente à domicile qui progresse de près de 3 % ce qui constitue un changement de tendance positive par rapport aux dernières années. Malheureusement, le fort impact négatif du quatrième trimestre a considérablement amoindri la croissance de l'année qui tendait vers une hausse de plus de 8 %. Le manque à gagner par rapport aux objectifs annuels s'établit ainsi aux alentours de 1,3 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires réalisé avec les anciens clients en vente à domicile est en hausse de 3 % et confirme les éléments de 2007, mais dans une moindre mesure.

Le chiffre d'affaires réalisé avec de nouveaux clients en vente à domicile marque un recul de 1,5 % contre 9 % en 2007.

Le nombre de commandes passées avec les nouveaux clients passe ainsi de 23 200 en 2007 à 21 100 en 2008, soit une baisse de 9 %, le nombre de commandes passées avec les anciens clients passe de 52 200 en 2007 à 49 600 en 2008 soit une baisse de 5 %.

Le panier moyen augmente sensiblement (+7 %), passant de 417 à 446 euros TTC.

MANIFESTATIONS COMMERCIALES

Les ventes dans les manifestations commerciales se sont quant à elles stabilisées, inversant ainsi la tendance baissière des années précédentes (-13,5 % en 2007).

En effet, le contexte défavorable d'une partie du deuxième semestre a vu cette activité chuter d'environ 3 % inversant la tendance favorable du premier semestre en hausse de 7%.

SALON DE DÉGUSTATION D'ARBOIS

Le chiffre d'affaires du salon de dégustation d'Arbois « Les 2 Tonneaux » est en baisse de 17 % en 2008. Cette activité est liée directement à l'activité touristique de la

région dépendante du climat qui n'a pas été favorable cette année.

EXPORTATION

L'activité export en gros poursuit son recul entamé il y a de nombreuses années avec une baisse en 2008 de 25 %, en raison d'une activité nettement plus faible pour DHERBEY (-22% soit -98 K€), et un recul de 22 % pour HENRI MAIRE (-120 K€) et presque plus d'activité export au sein de la société GEVIN (-46 K€).

Il s'agit de la conséquence de la politique déjà engagée l'an passé de ne pas tenter de gagner ou de même conserver des marchés sur des produits de négoce hors Jura, au prix de marges nulles voire négatives.

Ces variations, compte tenu des très faibles marges brutes pratiquées sur ces opérations commerciales, n'ont, comme déjà évoqué à d'autres occasions, aucun impact significatif sur le résultat du groupe.

L'activité de vente directe en Allemagne, par l'intermédiaire de la société HENRI MAIRE GMBH, a profité de la nouvelle politique commerciale centrée sur la vente à domicile mise en place depuis fin 2007, avec une hausse du chiffre d'affaires facturé de 50 % soit +165 K€.

LA VENTE À LA GRANDE DISTRIBUTION

L'activité « Grande distribution » est en hausse de près de 5 %. Cette hausse s'explique surtout par une amélioration du chiffre d'affaires de la société PIROU (+11%) et parallèlement par une baisse du chiffre d'affaires de la société Michel TISSOT et Fils d'environ 10%. ; cette baisse fait suite à une progression significative de +34 % l'an dernier.

PRESTATIONS DE SERVICES

Elles sont en forte hausse de 17,8%. Cette hausse est essentiellement due à une augmentation du port facturé à la clientèle particulière.

2 – COMPTE DE RESULTAT DE L'ANNEE 2008

Le résultat de la société Henri Maire, comme le résultat consolidé, est en forte baisse :

Le résultat d'exploitation est en perte de 981 K€ contre un résultat positif de 736 K€ en 2007.

Ceci est dû en grande partie à l'impact des dépenses commerciales supplémentaires, aggravé par la crise économique de cet automne provoquant une chute brutale des ventes des mois d'octobre (-15,3%) et de novembre (-7,7%), nos deux plus gros mois de l'année.

En outre, il est important de noter une baisse de 2 points de notre niveau de marge brute liée en amont à l'évolution des cours des matières premières, et en aval, à une augmentation des efforts commerciaux accordés à nos clients ainsi que d'une légère modification de notre mix produit.

FRAIS GENERAUX

Les principaux commentaires à propos de l'évolution de ces charges sont les suivants :

- Globalement les charges liées au réseau commercial sont en forte hausse. En effet, la nouvelle politique commerciale de maillage du territoire national au travers d'agences a généré des charges fixes supplémentaires.

Ce poste, entre les loyers, les charges fixes liées aux bureaux et les rémunérations nouvelles correspondantes s'élève pour l'année à près de 8 825 K€ contre 7 400 K€ en 2007, minoré en revanche de la baisse des commissions COGEVIN de 326 K€ (-20 %). Il faut rappeler que cette société est appelée à disparaître, l'intégration de nouveaux représentants se faisant désormais directement en HENRI MAIRE.

- De même, le budget des articles publicitaires est en hausse de 75% (après une baisse de 65 % en 2007).

- En outre, le poste animation, conseil presse et publicité est en hausse sensible de 80 K€, cette activité ayant été, cette année, intégralement traitée par des prestataires extérieurs.

- Les frais foires sont en hausse de 16,5%, et reviennent au niveau de 2006.

- En revanche, les charges de centres d'appel continuent à baisser de 22 K€. Cette baisse est essentiellement due à une renégociation des tarifs.

Les transports sur ventes France sont toujours en hausse (+8%). Cependant, le coût net s'améliore de 80 K€. La stabilisation relative des tarifs des transporteurs conjuguée à l'augmentation du port facturé devant trouver son plein impact sur 2009.

Les charges de personnel sont en forte hausse, due essentiellement aux rémunérations de l'encadrement du réseau mis en place en 2007, et développé en 2008.

Les intérêts et charges financières sont en augmentation (+16,5%). Ceci s'explique principalement par la hausse des taux du crédit à court terme, qui constitue l'essentiel des moyens de financement de l'entreprise, et qui dégrade le résultat financier, n'ayant pas de surcroît, bénéficié cette année de produits exceptionnels (dividendes de la société Michel TISSOT et Fils) comme en 2007.

Le résultat exceptionnel est en très forte hausse (près de 500 K€). Nous avons enregistré dans ce poste d'une part une reprise de nos amortissements dérogatoires à hauteur de 530 K€ et d'autre part des produits de retour à meilleure fortune des filiales en position de le faire.

Après impôt, le résultat net s'établit en perte de 1 072 K€, contre un bénéfice de 412 K€ l'année précédente.

3 – PRINCIPALES EVOLUTIONS DES POSTES DU BILAN

Les immobilisations sont en baisse à 5 816 K€ contre 6.114 K€. En effet, les investissements effectués (en particulier la cuverie) l'ont été au travers d'un crédit bail. Il convient de rappeler que ces postes tiennent compte des nouvelles méthodes d'amortissement adoptées en 2005, conformément aux normes IFRS.

Notre besoin en fonds de roulement s'améliore de 813 K€, notre niveau de stock diminuant de 210 K€ sur 2008.

Notre endettement, constitué essentiellement de financement à court terme augmente de 650 K€.

4 – ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATION

SOCIETE CIVILE VITICOLE DES DOMAINES HENRI MAIRE

La campagne 2008 a présenté une climatologie contrastée avec un hiver doux et des mois d'avril à août pluvieux. Nous avons pu malgré tout éviter des maladies phytosanitaires. La récolte a présenté un rendement moyen, inférieur d'environ 10% à 2007.

Le chiffre d'affaires s'établit donc en baisse de 2,7% à 2 349 K€ contre 2 414 K€ en 2007.

Les charges d'exploitation ont baissé, passant de 2 420 K€ à 2 313 K€, ce qui conduit à un résultat d'exploitation en bénéfice de 122 K€, contre 148 K€ l'exercice précédent, ainsi qu'à un résultat courant à -30K€.

Après une perte nette de 39 K€ en 2007, le résultat net en 2008 est à l'équilibre.

Nous avons procédé, comme prévu, à la plantation de 4 hectares sur le domaine « les Mélineaux ».

Nous reprendrons à compter de 2009, un rythme de plantation proche de 10 ha par an, plus en rapport avec le cycle naturel de renouvellement de la vigne pour les domaines du groupe, avec un rééquilibrage à planifier en faveur des cépages chardonnay et savagnin.

LA SOCIETE CIVILE VITICOLE DU DOMAINE BREGAND

qui exploite les 4 hectares de vigne bio a poursuivi son activité. Son chiffre d'affaires a été de 18 K€ avec une perte de 7 K€.

LA SOCIETE CIVILE DES VIGNOBLES DU DOMAINE DU CHATEAU MONTFORT HENRI MAIRE

est intégrée dans le périmètre du groupe depuis son acquisition en 2005. Son unique activité consiste à louer des terres à la SOCIETE CIVILE VITICOLE DES DOMAINES HENRI MAIRE, ou à d'autres agriculteurs.

Son chiffre d'affaires a été de 39 K€, contre 37 K€ l'année précédente, avec un résultat net en perte de 5 K€, contre un bénéfice de 12 K€ l'an passé.

EURL AUGUSTE PIROU

Son activité est en forte progression puisque son chiffre d'affaires passe de 1 987 K€ à 2 212 K€, soit une hausse de 11,3%.

La nouvelle organisation commerciale mise en place en 2007 continue à porter ses fruits.

Le résultat d'exploitation passe de 163 K€ à 246 K€.

Il est important de rappeler que la société a bénéficié d'un abandon de créance de 100 K€ de la part de la société HENRI MAIRE en 2005. Compte tenu du résultat réalisé cette année, la société a pu rembourser le solde de la créance soit 52 K€.

Le résultat net est en amélioration, avec un bénéfice de 71 K€, contre 61 K€ en 2007.

SARL MICHEL TISSOT & FILS

Le chiffre d'affaires baisse de 10,6%, compte tenu du manque de disponibilité de certains produits et d'une forte croissance enregistrée l'année précédente, s'établissant à 734 K€, contre 820 K€ l'année précédente.

Son résultat courant avant impôt est de 37 K€, contre 69 K€ en 2007.

La diminution de l'endettement se poursuit et ne représente plus que 60 K€.

SARL COGEVIN

Cette société emploie les nouveaux représentants pendant leur première année de travail pour le groupe HENRI MAIRE et son chiffre d'affaires est constitué des commissions versées aux représentants sur leur activité.

Celui-ci est en baisse de 326 K€ passant de 1 658 K€ à 1 332 K€. La baisse du chiffre d'affaire ne permet pas de couvrir la totalité des charges, le résultat net est en perte de 8 K€.

Nous procédons à l'heure actuelle à une réorganisation dont la finalité est le rapprochement de COGEVIN et de HENRI MAIRE S.A.

SARL GEVIN

Cette société propose des produits sous d'autres marques que HENRI MAIRE en France ou à l'étranger, ainsi que des ventes en gros aux autres négociants du Jura.

Ces deux activités ont chuté au cours de l'année 2008, ce qui fait passer son chiffre d'affaires de 272 K€ à 139 K€ ;

Comme cette société n'a pas beaucoup de charges en dehors de ses achats à la SA HENRI MAIRE, son résultat courant avant impôts se dégrade faiblement avec une perte de 10 K€ contre 5 K€ l'année précédente.

Le résultat net est en perte de 16 K€ contre 4 K€.

Aucun événement majeur n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

HENRI MAIRE GMBH

La remise à plat du fonctionnement commercial de la structure opérée au courant de l'année 2008 a porté ses fruits.

Le chiffre d'affaires progresse très fortement (+51%) passant de 320 K€ à 484 K€.

Les charges de personnel augmentent de 40 K€ en raison de la création d'une structure d'encadrement qui génère également une augmentation significative des frais de déplacements. (+26 K€)

Les autres éléments financiers étant peu significatifs, le résultat net est en perte de 60 K€ contre 47 K€ l'an dernier.

SARL DHERBEY

La société assure la commercialisation de vins de pays, vins de table, appellations génériques et vins effervescents à l'exportation.

L'activité enregistre une forte baisse, le chiffre d'affaires diminuant de 21,5 %.

Toutefois, grâce à une restructuration opérée en 2007, le résultat courant avant impôts est en bénéfice de 8 K€ contre une perte de 16 K€ en 2007.

Le résultat exceptionnel n'étant pas significatif sur l'exercice, la société enregistre un bénéfice de 7 K€ contre une perte de 34 K€.

SARL LA FINETTE TAVERNE D'ARBOIS

Comme chaque année, la société enregistre une croissance de son chiffre d'affaires (+7.8%) passant de 1 062 K€ à 1 144 K€.

A l'exception d'une part des dépenses de personnel liées principalement à la nouvelle convention collective qui

ont progressé de façon significative (+45 K€) et d'autre part des dépenses de marketing (+24 K€), les autres postes de charges ont été relativement stables.

En conséquence, le résultat courant avant impôts se monte à 31 K€, contre 64 K€ en 2007.

Compte tenu du résultat réalisé, il a été appliqué, comme l'an passé, la clause de retour à meilleure fortune, avec un remboursement qui s'est élevé à 7 K€ sur l'exercice, le solde restant du après ce remboursement s'élève à 83 K€.

L'endettement auprès des établissements de crédit est nul, ce qui lui redonne une capacité d'investissement non négligeable.

JUREC

Cette société, qui assure une fonction de gestion de recouvrement de créances clients a réalisé, comme l'an passé, un chiffre d'affaire de 77 K€.

5 – RESULTATS CONSOLIDES

Le résultat consolidé après application des normes IFRS est en perte de 1 355 K€, contre un bénéfice de 606 K€ en 2007.

Le résultat opérationnel courant est de -852 K€, contre +850 K€ en 2007.

La méthode de calcul de la juste valeur de l'actif biologique, malgré son caractère lissant sur 5 ans, ayant cette année un impact positif de 214 K€, il ressort donc un résultat opérationnel déficitaire de 630 K€, contre un résultat opérationnel bénéficiaire de 1 422 K€ en 2007.

Les charges financières augmentent de 107 K€, essentiellement en raison de la hausse des taux du crédit à court terme, qui continue de constituer l'essentiel des sources de financement du groupe.

Pour 2009, de nombreux éléments, externes et internes, permettent d'anticiper une évolution favorable pour

notre société :

- d'une part, les opérateurs de vente directe évoluent de manière plus favorable que les autres formes de commerce en période de crise économique. Nous avons des premiers éléments chiffrés objectifs qui confirment que cette « règle d'or » du métier a tendance à se vérifier une fois de plus. Cela nous conduit à anticiper une amélioration de notre activité en 2009, si toutefois, nous n'assistons pas à une dégradation supplémentaire du climat économique général.
- D'autre part, nous mettons en place une série de mesures visant à réduire les coûts et/ou à diminuer les flux sortants de trésorerie sur 2009.

De ce fait, le Directoire présente un budget 2009 avec un résultat opérationnel bénéficiaire d'environ 300 K€ pour le groupe qui se compare à une perte de 630 K€ en 2008.

6 – INFORMATIONS RELATIVES AUX DETENTEURS DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

En application de l'article 356.3 de la loi sur les sociétés commerciales, nous vous communiquons l'identité des personnes physiques et morales détenant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital et des droits de vote au 31 décembre 2008.

La SARL GEVIN contrôlée par la SOCIETE CIVILE VITICOLE DES DOMAINES HENRI MAIRE, filiale de la S.A. HENRI MAIRE, possède 25 456 actions de notre société, soit 3,23 % du capital.

NOMS	CAPITAL	DROITS DE VOTE
M. Henri-Michel MAIRE	1/20	1/20*
Mme Marie-Christine TARBY-MAIRE	1/20	1/20*
M. Hubert JEANNIN-NALTET	1/10	1/20
SOPAFIHM	1/3	1/2*

* Ces actions détenues sont assorties d'un droit de vote double.

7 – INFORMATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT

Conformément aux dispositions en vigueur, nous vous indiquons les méthodes utilisées par la société, pour éliminer ses déchets.

- Pour les déchets papier, verre, cartons, plastique ..., nous récoltons sélectivement ceux-ci dans 5 bennes qui sont régulièrement enlevées par la société chargée de leur recyclage.
- Pour les déchets liés à notre activité de vinificateur, nous distillons la majorité des marcs et des lies.

- Pour notre activité liée à l'embouteillage, nous éliminons nos déchets par épandage sur des terrains nous appartenant ou loués à des agriculteurs.

Nous avons toujours l'intention d'étendre les surfaces d'épandage pour satisfaire aux demandes de la DRIRE, le dossier est en cours.

8 – AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes de l'exercice écoulé se traduisent par un résultat net déficitaire de 1 072 186,80 € que nous vous proposons d'affecter, en totalité, de la manière suivante :

- Affectation au compte
de report à nouveau..... 1 072 186,80 €

En application des dispositions de l'article 243 bis et suivants du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que la société a distribué les dividendes suivants au cours des 3 derniers exercices (chiffres corrigés de la distribution d'actions gratuites).

Exercice social	Dividende en € par action
2005	0,13
2006	0
2007	0,12

9 – INFORMATIONS SOCIALES

Au 31 Décembre 2008, l'effectif moyen du personnel s'élevait à 528 personnes réparties en 50 cadres, 21 agents de maîtrise, 134 employés-ouvriers et 323 VRP.

Le montant versé au Comité d'entreprise représente 1 % de la masse salariale soit 71 K€ auxquels s'ajoute les remboursements des heures de délégation VRP aux membres du Comité d'entreprise et délégués du personnel qui s'élève, hors charges sociales, à 56 K€ ainsi que les frais de déplacements pour 36 K€.

10 – REMUNERATION, AVANTAGES EN NATURE

Les rémunérations, avantages en nature et jetons de présence, versés au cours de l'exercice, pour l'ensemble des Sociétés du groupe, à Monsieur Stéphane ZANELLA 207 K€, à Monsieur Bernard LANGLOIS 187 K€, à

Monsieur Jean-Yves LEHNER 174 K€, à Monsieur Henri-Michel MAIRE 7 250 €, à Monsieur Pierre MENEZ 7 250 €, à Madame Marie-Christine TARBY 7 250 € et à Monsieur Serge TARBY 7 250 €.

11 – AUTRES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX au 31.12.2008

Henri-Michel MAIRE

- Co-Gérant de la Sopafihm
- Gérant liquidateur de la SCI HM OPERA

Marie-Christine TARBY-MAIRE

- Co-Gérante de la SOPAFIHM
- Gérante de la SCV des Domaines viticoles HENRI MAIRE
- Gérante de la SARL MCNEWS
- Co-Gérante de la Société HENRI MAIRE SARL (Suisse)

Pierre MENEZ

- Gérant de la Société de Participation et de Management (SPM)
- Gérant de la SARL Manufacture Sainte-Fontaine

Bernard LANGLOIS

- Gérant de la SARL DHERBEY
- Gérant de la SARL DALI-LANDI

Jean-Yves LEHNER

- Gérant de la SARL COGEVIN
- Gérant de la Société HENRI MAIRE GMBH

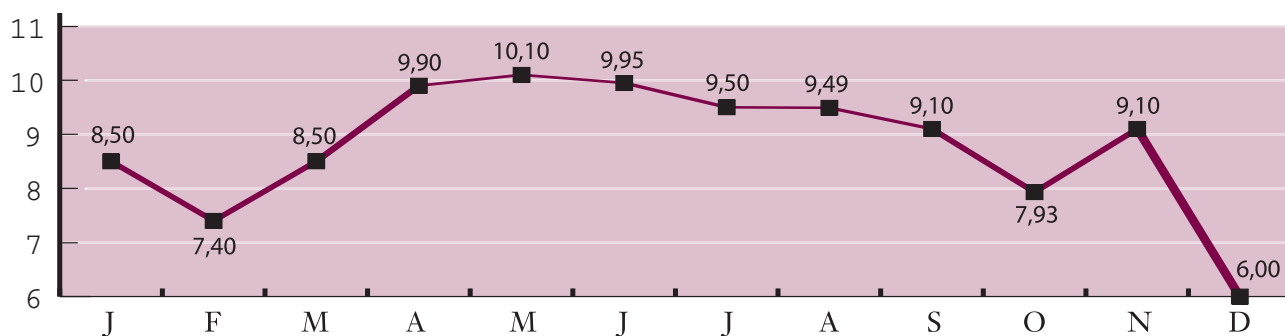
12 – DIVERS

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées aux articles 225-38 et 225-50 du Code de Commerce. Vos commissaires aux comptes ont été informés de ces conventions, ils vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans le rapport spécial que vous entendrez dans

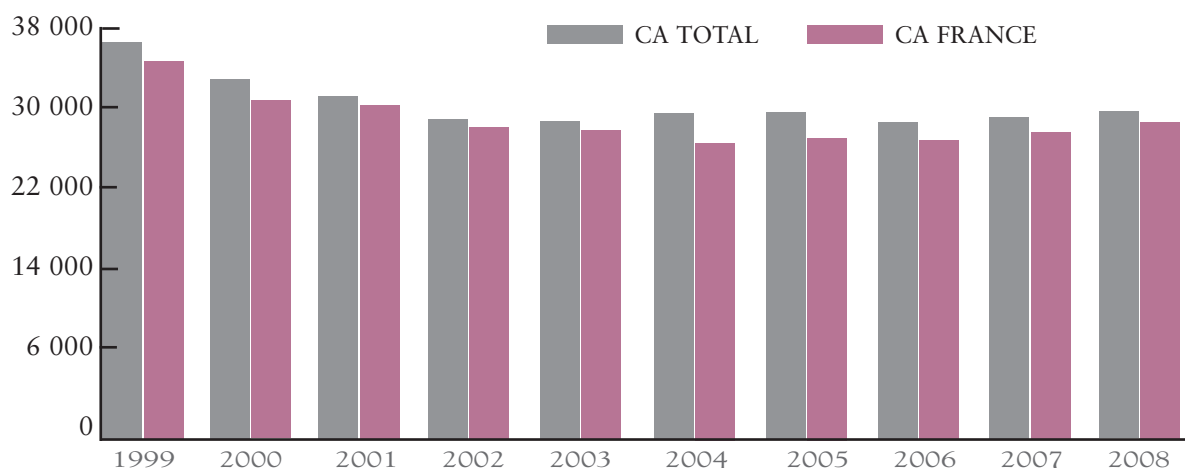
quelques instants.

Lecture va vous être donnée des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés, concluant à la régularité, à la sincérité et à l'image fidèle des comptes de l'exercice écoulé.

COURS DE BOURSE DE L'ACTION HENRI MAIRE depuis 1er Janvier 2008



CHIFFRES D'AFFAIRES DE LA S.A. HENRI MAIRE (en milliers d'euros)



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

GROUPE HENRI MAIRE - EXERCICE 2008

Le groupe Henri Maire est un groupe vitivinicole qui récolte, élève et distribue des vins majoritairement issus du vignoble jurassien.

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1. ETATS FINANCIERS

1.1.1. BILAN ACTIF

ACTIFS NON COURANTS en K euros	31/12/2008	31/12/2007
Ecart d'acquisition	270	270
Autres immobilisations incorporelles	42	12
Actifs biologiques	8 519	8 454
Immobilisations corporelles	2 716	2 842
Actifs financiers	309	320
Actifs d'impôt différé	344	276
Total Actifs non courants	12 200	12 174
ACTIFS COURANTS en K euros		
Stocks	17 902	18 333
Clients	3 686	3 882
Autres créances	1 538	1 810
Autres actifs financiers		
Trésorerie et équivalent de trésorerie	388	530
Total Actifs courants	23 514	24 555
Total actifs	35 714	36 729

1.1.2. BILAN PASSIF

en K euros	31/12/2008	31/12/2007
Capital	7 880	7 880
Réserves consolidées	3 409	2 943
Résultat consolidé part du groupe	- 1 406	557
Capitaux propres part du groupe	9 883	11 380
Intérêts minoritaires	133	129
Capitaux propres	10 016	11 509
Provisions et autres passifs non courants	1 326	1 490
Passifs financiers à long terme	1 167	1 223
Passifs d'impôts différés	1 837	1 934
Passifs non courants	4 330	4 647
Provisions à court terme	50	38
Fournisseurs	2 767	2 487
Autres passifs courants	5 484	5 764
Autres passifs financiers	13 067	12 284
Passifs courants	21 368	20 573
Total capitaux propres et passifs	35 714	36 729

1.1.3. COMPTE DE RESULTAT

en K euros	31/12/2008	31/12/2007
Ventes de marchandises	29 617	29 085
Autres produits de l'activité	27	44
Produits des activités ordinaires	29 644	29 129
Coût des marchandises vendues	5 036	4 252
Marge commerciale	24 608	24 877
Charges de personnel	15 432	14 698
Charges externes	7 757	6 982
Impôts et taxes	1 595	1 709
Résultat avant amortissements et provisions	- 176	1 488
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	676	639
Résultat opérationnel courant	- 852	849
Autres charges et produits opérationnels	8	183
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	214	390
Résultat opérationnel	- 630	1 422
Produits et charges financiers	- 826	- 719
Charge d'impôt	- 101	97
Résultat net de la période	- 1 355	606
Intérêts minoritaires	51	49
Résultat net - part du groupe de la période	- 1 406	557
Résultat par action	- 1,78	0,71

1.1.4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros	Nombre d'actions	Capital	Réserves Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux Propres
Au 31 décembre 2006	788 000	7 880	2 943	10 823	145	10 968
Dividendes versés					-65	-65
Ecart de conversion						
Résultat net de l'exercice			557	557	49	606
Variation de % d'intérêts						
Au 31 décembre 2007	788 000	7 880	3 500	11 380	129	11 509
Dividendes versés			- 92	- 92	- 47	- 139
Ecart de conversion						
Résultat net de l'exercice			- 1 406	- 1 406	51	- 1 355
Variation de % d'intérêts						
Au 31 décembre 2008	788 000	7 880	2 003	9 883	133	10 016

1.1.5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

en K euros	2008	2007
Résultat net de la période part du groupe	- 1 406	557
Part des minoritaires	51	49
Dotations nettes aux amortissements et provisions	756	932
Variations des impôts différés	- 166	94
Plus ou moins values nettes sur cessions d'actifs non courants	- 8	- 183
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	-214	- 390
Capacité d'autofinancement	- 987	1 059
Variation du besoin en fonds de roulement	873	203
Trésorerie issue des activités opérationnelles	- 114	1 261
Acquisitions d'immobilisations corporelles ou incorporelles	- 601	- 537
Variation de périmètre		
Produits de cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et autres actifs non courants	15	195
Dettes sur immobilisations	- 1	-18
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 587	- 360
Dividendes versés	- 139	- 66
Variation des passifs financiers à long terme	- 183	- 317
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	- 322	- 383
Variation de la trésorerie nette	- 1 023	518
Trésorerie à l'ouverture	- 11 292	- 11 811
Trésorerie à la clôture	- 12 316	- 11 292
Détail de la trésorerie nette		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	389	530
Soldes créditeurs de banques et crédits de trésorerie court terme	- 12 705	- 11 822
Total	- 12 316	- 11 292

1.2. NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes consolidés qui ont été établis par le Directoire de la société mère, société anonyme de droit français domiciliée 14, avenue de l'opéra – 75001 PARIS.

Les comptes consolidés du Groupe HENRI MAIRE ont été arrêtés par le nouveau Directoire mis en place le 27 février 2009 et présentés au Conseil de Surveillance le 27 mars 2009.

L'établissement principal du groupe est situé à Boichailles – 39600 ARBOIS

La société Henri MAIRE est cotée sur Euronext, compartiment C.

Conformément au règlement n°1606/2002 du Parlement européen et du Conseil du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le groupe HENRI MAIRE présente ses états financiers selon les normes d'information financière internationales (IFRS) à compter du 1er janvier 2005.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. INFORMATIONS GENERALES

2.1.1. PRINCIPES GENERAUX D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les états financiers consolidés du groupe Henri MAIRE sont établis en euros en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Pour rappel, le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 et les comptes 2004 ont été retraités conformément aux normes IAS/IFRS applicables au 31 décembre 2005, telles qu'elles ont été publiées par l'IASB et adoptées dans l'Union Européenne.

Pour l'établissement de son bilan d'ouverture, le Groupe s'était conformé aux dispositions de la norme IFRS 1 qui traite de la première application des normes internationales et des exceptions au principe d'application rétrospective de l'ensemble des normes IFRS.

Dans ce contexte, le Groupe avait retenu les options suivantes quant au retraitement rétrospectif des actifs et des passifs selon les normes IFRS:

- Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 n'ont pas fait l'objet de retraitements rétrospectifs,
- Les écarts actuariels sur engagements de retraite ont été constatés en contrepartie des capitaux propres pour leur montant cumulé au 1er janvier 2004.
- Les normes IAS 32 et IAS 39 ont été appliquées à compter du 1er janvier 2005.
- La méthode du coût historique a été maintenue pour l'ensemble des actifs, à l'exception des actifs biologiques qui ont été comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente selon les principes de la norme IAS 41.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes ou interprétations adoptées dans l'Union Européenne mais non obligatoires au 31 décembre 2008.

En application de la norme IFRS 7 "Instruments financiers : informations à fournir" et de l'amendement de la norme IAS 1 "Présentation des états financiers – informations à fournir sur le capital", des informations complémentaires relatives aux instruments financiers et au capital doivent être présentées dans les états financiers du Groupe en 2008.

La société n'est pas exposée aux risques sur les instruments financiers.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Le Groupe a choisi de présenter un compte de résultat par nature.

La variation de la juste valeur des actifs biologiques est identifiée et présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

Les actifs et les passifs sont présentés séparément en éléments courants et non-courants.

Le cycle d'exploitation retenu est de douze mois.

Conformément aux normes IAS 1 et IAS 41, le groupe présente séparément dans le corps de son bilan la valeur comptable de ses actifs biologiques.

Le Groupe exerce une activité de production et de ventes de vins et présente une information sectorielle ventilée par canal de distribution et par zone géographique.

2.1.2. METHODE DE CONSOLIDATION

Les entités dans lesquelles Henri MAIRE SA exerce le contrôle sont intégrées globalement.

Le contrôle existe lorsque Henri MAIRE SA a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le Groupe ne consolide pas de sociétés selon la méthode de mise en équivalence.

Les états financiers des entités contrôlées sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

2.1.3. HARMONISATION DES METHODES COMPABLES

Les états financiers des filiales sont établis sur la même période comptable que celle de la société mère. Les règles et méthodes identiques sont appliquées pour toutes les sociétés du groupe dont la comptabilité est exclusivement tenue dans un service centralisé de la société mère.

2.1.4. METHODE DE CONVERSION

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les dettes et créances en devises sont converties au cours du 31 décembre 2008. Les pertes et profits résultent de la conversion des soldes concernés au cours en vigueur au 31 décembre 2008.

La conversion en euros des actifs et passifs des sociétés étrangères hors zone euro est effectuée au cours en vigueur à la date du bilan, et la conversion des comptes de résultat est effectuée sur la base d'un cours moyen de la période. L'écart de conversion qui en résulte est porté directement en capitaux propres et n'est repris en résultat qu'au moment de la cession de la filiale.

L'impact dans le groupe est négligeable dans la mesure où le groupe ne contient qu'une seule filiale hors zone Euro (HENRI MAIRE SARL SUISSE) de taille très modeste.

2.1.5. UTILISATION D'ESTIMATIONS

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan et du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations.

Les estimations et hypothèses portent en particulier sur la valorisation des engagements de retraite, la valorisation des actifs biologiques et les provisions pour créances clients. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

2.2. TABLEAU DES SOCIETES CONSOLIDEES

SOCIETE	TYPE SOCIAL	SIEGE SOCIAL N° Siren	ACTIVITE	% INTERET	% CONTROLE	METHODE CONSO
HENRI MAIRE	SA	Paris 625580279	Commerce vins	99,78	100,00	IG
DOMAINES HENRI MAIRE	SCV	Arbois 778539430	Exploitation vignes	99,40	99,62	IG
DOMAINE DE MONTFORT	SCV	Arbois 382708279	Gestion de patrimoine viticole	99,76	99,98	IG
DOMAINE BREGAND	SCV	Arbois 439455304	Exploitation vigne bio	99,41	100,00	IG
PIROU	SARL	Arbois 317962942	Commerce vins	99,78	99,78	IG
GEVIN	SARL	Paris 626580120	Commerce vins	93,28	93,80	IG
DHERBEY	SARL	Arbois 760201202	Commerce vins	99,70	99,92	IG
TISSOT	SARL	Voiteur 312480064	Commerce vins	99,78	100,00	IG
HENRI MAIRE	GmbH	Kehl (RFA)	Commerce vins	99,78	100,00	IG
HENRI MAIRE SUISSE		Genève	Commerce vins	89,81	90,00	IG
FINETTE	SARL	Arbois 626080030	Restauration	99,78	100,00	IG
COGEVIN	SARL	Arbois 625580212	Représentation	99,78	100,00	IG
JUREC	SARL	Paris 036150068	Recouvrement créances	4,99	100,00	IG

SCV : Société civile viticole - IG : méthode d'intégration globale

Le périmètre de consolidation n'a pas évolué sur la période.

2.3. METHODES COMPTABLES SPECIFIQUES

2.3.1. ACTIFS

2.3.1.1. Ecarts d'acquisition (Goodwill)

Lors de l'acquisition de titres de sociétés, le coût d'acquisition des titres est affecté aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis évalués à leur juste valeur conformément aux dispositions de la norme IFRS 3. L'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs représente l'écart d'acquisition. Il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecarts d'acquisition ». Si cet écart est négatif (Badwill), il est inscrit immédiatement en résultat.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés à leur coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur, conformément à IFRS 3 et IAS 36, « Dépréciation d'actifs ». Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et ils font l'objet de tests de dépréciation réalisés annuellement ou dès lors que des événements ou des circonstances indiquent qu'ils ont pu se déprécier de manière durable.

Au 31 décembre 2008, ce poste est constitué par :

- l'écart d'acquisition lié à la prise de contrôle de la société LA FINETTE (180 K€). Le test de dépréciation s'appuie en l'espèce sur la valeur du fonds de commerce de restauration que cette société exploite.
- d'autres fonds de commerce exploités par le Groupe (90 K€).

2.3.1.2. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement des logiciels informatiques comptabilisés à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements et dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition. Ils sont amortis sur leur durée d'utilisation.

2.3.1.3. Immobilisations corporelles

Le Groupe applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, diminué des amortissements et des pertes de valeurs constatées depuis leur date d'acquisition.

La durée d'amortissement correspond à la durée d'utilisation des actifs immobilisés. Cette durée d'utilisation fait l'objet d'une revue lors de chaque arrêté. Le groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle à l'échéance.

Les durées d'utilité estimées par le Groupe pour les immobilisations corporelles et leurs composants sont les suivantes :

NATURE DES IMMOBILISATIONS ET DES COMPOSANTS	DURÉE D'UTILITÉ ESTIMÉE
Gros œuvre des bâtiments	30 ans
Second œuvre des bâtiments industriels	15 ans
Second œuvre des bâtiments administratifs	10 ans
Etanchéité (toitures et bardages) des bâtiments industriels	15 ans
Etanchéité (toitures et bardages) des bâtiments administratifs	10 ans
Installations techniques	10 ans
Matériel et outillage	5,8 et 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau	5 ans

Le mode linéaire a été retenu comme mode d'amortissement.

Dans l'hypothèse où des circonstances laissent à penser qu'une immobilisation corporelle a pu se déprécier au point de ne plus avoir une valeur au moins égale à la valeur nette inscrite au bilan, un test de dépréciation serait effectué spécifiquement.

2.3.1.4. Dépréciation des actifs corporels et incorporels

Conformément à la norme IAS 36, la valeur nette comptable des immobilisations non amortissables, notamment les écarts d'acquisition, fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou lorsqu'il apparaît un indice de perte de valeur. Les autres immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation devient inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'une immobilisation correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée, à partir des flux de trésorerie actualisés, en se fondant sur des données économiques caractéristiques de l'activité concernée (chiffre d'affaires hors taxes France et export, marge brute et résultat d'exploitation) de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) ou du regroupement d'UGT à laquelle se rattache l'immobilisation testée.

Les UGT correspondent à des regroupements d'actifs générant des flux de trésorerie indépendant des flux générés par les autres UGT. Compte tenu de la structure et de l'organisation du Groupe, les actifs corporels et incorporels, ont été affectés à la principale activité du Groupe de production et de distribution de vins (ventes aux particuliers et en grande distribution).

Concernant l'écart d'acquisition lié à l'activité de restauration, un test de dépréciation spécifique est effectué annuellement.

La juste valeur correspond au prix de cession qui pourrait être obtenu par le Groupe dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché, diminuée des coûts de sortie.

2.3.1.5. Actifs biologiques

La norme IAS 41 préconise l'évaluation des actifs biologiques immobilisés lors de leur comptabilisation initiale et à chaque date de clôture, selon la méthode de la juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente, sauf lorsque la juste valeur ne peut être mesurée de manière fiable.

La norme précise également que si un marché actif existe pour des actifs biologiques, le prix de cotation sur ce marché doit servir de base pour déterminer la juste valeur des actifs biologiques.

En l'absence de marché actif organisé, l'entreprise peut retenir une autre méthode d'évaluation en se fondant notamment sur des valeurs de transactions récentes.

Conformément à cette norme, les vignobles (terres et vignes) exploités par le groupe directement en qualité de propriétaire ou indirectement en vertu d'un bail rural ont été valorisés à leur juste valeur.

Celle-ci a été déterminée à partir de la valeur de marché publiée chaque année par la FNSAFER (fédération nationale des SAFER) en fonction des différentes appellations contrôlées.

Cet organisme fournit la valeur de la terre et une fourchette minimum et maximum.

Pour chaque appellation (Arbois, Côtes du Jura, Château-Chalon, l'Étoile) la moyenne sur 5 ans a été calculée à partir des données ci-dessus tant pour la valeur de la terre que pour la valeur des vignobles minimum et maximum.

De plus, pour tenir compte du cycle de la vie d'un vignoble, la valeur de chaque parcelle est calculée en fonction de son âge :

PÉRIODE	PHASE DE LA VIGNE	VALORISATION
De l'an 0 à l'an 4	Préparation et plantation	Valeur de la terre
De l'an 5 à l'an 24	Exploitation et maturation de la vigne	Croissance linéaire de la valeur minimale à la valeur maximale
De l'an 25 à l'an 50	Exploitation et vieillissement de la vigne	Décroissance linéaire de la valeur maximale à la valeur minimale

2.3.1.6. Actifs financiers non courants

Les titres de participation des sociétés non consolidés sont valorisés à leur juste valeur. S'agissant de sociétés non cotées et de participations très minoritaires, leur coût d'acquisition a été assimilé à leur juste valeur.

Les dépôts de garantie et loyers d'avance ont été conservés à leur valeur nominale, leur actualisation étant parfaitement négligeable.

Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation annuellement et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'intervenir.

2.3.1.7. Stocks

Selon la norme IAS 41, la production agricole récoltée à partir des actifs biologiques doit être évaluée à sa juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente au moment de la récolte.

La norme ne fait pas de distinction entre les entreprises qui vendent leur récolte en l'état et celles qui incorporent cette récolte à leur propre production.

En conséquence, les stocks de vins sont valorisés selon les principes suivants :

- les raisins sont incorporés au coût de production des stocks à leur juste valeur à la date de récolte conformément à la norme IAS 41; cette juste valeur des raisins est estimée par référence à un prix de marché sur le secteur. Ainsi les raisins sont valorisés à leur valeur de transaction respective selon la nature de la provenance des apports extérieurs et en fonction des catégories de produits qui découlent de la récolte,
- le processus de production du vin, à partir de ces raisins est ensuite valorisé à son coût conformément à la norme IAS 2 ; en application de la norme IAS 2, ce coût doit comprendre tous les coûts d'achats, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener les stocks sur le lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent. Ainsi, les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré. Les frais de cave sont incorporés au coût de revient. Les frais financiers sont exclus de la valorisation.

Pour les stocks des autres approvisionnements, ils sont valorisés au coût moyen pondéré intégrant l'ensemble des coûts d'achat et des coûts d'approvisionnement diminués de l'ensemble des avantages obtenus des fournisseurs.

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Une provision pour dépréciation est constatée pour les stocks dont la valeur vénale est inférieure à leur valeur comptable.

2.3.1.8. Clients

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Pour les créances clients FRANCE, la provision constituée prend en compte les risques de non-recouvrement sur l'ensemble des ventes réalisées. Elle est calculée en fonction de l'antériorité des créances.

Pour les créances nées au cours de l'exercice, la provision est déterminée statistiquement en fonction des pertes constatées lors des exercices précédents.

Pour les créances clients EXPORT, les provisions sont établies de façon individualisées.

2.3.1.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement des liquidités en comptes courants bancaires, elles sont évaluées à leur juste valeur.

2.3.1.10. Actions propres

Conformément à la norme IAS 32, toutes les actions propres détenues par le groupe Henri MAIRE sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Aucun gain ou aucune perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de la cession, de la dépréciation ou de l'annulation des actions propres.

2.3.2. PASSIFS

2.3.2.1. Provisions et autres passifs non courants (1 326 k€)

Ils sont constitués des engagements de retraite, d'une provision pour hausse des cours et de dettes à plus d'un an.

2.3.2.1.1. Provision pour engagement de retraite (873 k€)

Les engagements de retraite font l'objet d'une provision inscrite en « Provisions et autres passifs non courants ». Cette provision est égale à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils pourront prétendre lors de leur départ à la retraite après déduction des fonds garantis dans le cadre d'un contrat d'assurance.

La détermination de l'engagement résulte de la méthode des unités de crédit projetées qui prend en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux de rotation du personnel ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation, afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Le groupe n'applique pas la méthode du corridor. Les écarts actuariels sont comptabilisés directement en résultat.

Les effets relatifs aux modifications éventuelles apportées par la Loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 ont été pris en considération dans l'évaluation des engagements de retraite au 31 décembre 2008. L'impact du traitement de ces changements a été comptabilisé en totalité en résultat conformément à la méthode du Groupe.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont les suivantes :

- Calcul établi en fonction des catégories de personnel : employés, ouvriers, cadres, VRP ;
- Prise en compte des facteurs de rotation des personnels pour chaque collègue et de mortalité ;
- Départ à la retraite à 65 ans ;
- Taux de progression des salaires de 2% pour les VRP et 1,5% pour les autres catégories du personnel
- Le taux d'actualisation retenu en 2008 est le taux moyen en 2008 des OAT à 100 ans , soit 4,23%.

2.3.2.1.2. Provision pour hausse des cours (227 k€)

La provision pour hausse des cours est une prime de vieillissement accordée aux viticulteurs sur la durée de mise à disposition de leur apport de vendange.

2.3.2.1.3. Dettes à plus d'un an (225 k€)

Il s'agit de la dette sur les apports des viticulteurs qui laissent le soin à la SA HENRI MAIRE d'élever leur récolte. Ils sont rémunérés soit en vin soit en coût actualisé du vieillissement.

2.3.2.2. Passifs financiers

Les passifs financiers non courants à long terme sont constitués par des emprunts bancaires et les autres passifs financiers courants par des crédits court terme de trésorerie.

2.3.2.3. Passifs d'impôts différés (1 837 κ€)

Le Groupe comptabilise des impôts différés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables des actifs et des passifs, à l'exception des écarts d'acquisition lors de leur comptabilisation initiale. Selon la méthode bilancielle du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux voté à la date de clôture et applicable à la période de reversement des différences.

Les impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables et aux différences temporelles sont enregistrés sauf si leur récupération est jugée improbable.

2.3.3. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

2.3.3.1. Produits des activités ordinaires

Les produits sont essentiellement composés de ventes de produits viticoles livrés à la clientèle. Ils comprennent également des prestations de logistique assurées par le Groupe. Sont par ailleurs enregistrés, en diminution des produits des activités ordinaires, les avantages commerciaux consentis à la clientèle.

2.3.3.2. Coût des marchandises vendues

Les variations de stocks sont prises en compte en tant que correction du coût des marchandises vendues.

2.3.3.3. Autres charges et produits opérationnels

Les éléments non récurrents significatifs ont été inclus dans le compte de résultat opérationnel sur la ligne « Autres charges et produits opérationnels ». Cette ligne comprend notamment les résultats des cessions d'actifs et les éventuelles pertes de valeur constatées sur des actifs, y compris les écarts d'acquisition relatifs à des participations consolidées.

2.3.3.4. Variation de la juste valeur des actifs biologiques

Conformément à la norme IAS 41, le profit ou la perte résultant de la variation de la juste valeur des actifs biologiques est inclus dans le résultat net de la période. Les subventions publiques liées aux actifs biologiques sont également comptabilisées en tant que revenu, dès lors que les subventions considérées sont libérées et leurs conditions d'attribution sont remplies.

Cette variation de la juste valeur des vignobles est identifiée et présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

3. NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS

3.1. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1. ECART D'ACQUISITION, IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET IMMEUBLE DE PLACEMENT

en K euros	31/12/07	Augmentations	Diminutions	31/12/08
ECART D'ACQUISITION BRUT (1)	357			357
Amortissements	87			87
ECART D'ACQUISITION NET	270			270
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES	82	35		117
Amortissements	70	5		75
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	12	30		42
Terrains	328			328
Constructions sur sol propre	7 693			7 693
Installations techniques, matériel et outillage industriel	9 493	410	2	9 901
Autres immobilisations corporelles	3 973	50	139	3 884
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES TOTALES	21 487	460	141	21 806
Amortissements	18 645	578	133	19 090
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	2 842	-118	8	2 716

(1) L'écart d'acquisition est principalement constitué du Goodwill constaté lors de l'acquisition de la société « LA FINETTE » pour 265 K euros. Conformément à la norme IFRS 3, cet écart a été déprécié à hauteur de 87 K euros correspondant au déficit fiscal utilisé sur 2005 et 2006 ; l'écart d'acquisition net s'élève donc à 180 K euros. Le test de dépréciation effectué selon la méthodologie exposée au paragraphe 2.3.1.4. n'a pas mis en évidence de perte de valeur sur cet actif incorporel.

3.1.2. ACTIFS BIOLOGIQUES

Ce poste est constitué du vignoble exploité par le Groupe d'une superficie de 298 hectares.

en K euros	31/12/07	Variation de la juste valeur	Augmentations	Diminutions	31/12/08
Actifs biologiques	8 454	214		149	8 519

3.1.3. STOCKS

en K euros	Montant Brut	Provision	2008 Montant net	2007 Montant net
Matières sèches	1 237	251	986	1 142
Stocks de vin et d'alcools (1)	16 916		16 916	17 191
TOTAL	18 153	251	17 902	18 333

(1) Après élimination de la marge sur stock qui s'élève à 98 K euros et génère un impôt différé de 33 K euros.

3.1.4. CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

3.1.4.1. Clients

en K euros	31/12/08	Dont créances échues à + 90 jours et - 180 jours	Dont créances échues à + 180 jours et - 1 an	Dont créances échues à + 1 an
CLIENTS - brut	3 885	68	71	224
CLIENTS - dépréciation	199		5	194
CLIENTS - net	3 686	68	66	30

Le délai moyen d'encaissements des créances clients est 47 jours.

3.1.4.2. Autres créances

en K euros	31/12/08	Dont créances échues à - 1 an	Dont créances échues à +1 an
Avances et acomptes	54	54	
Personnel et comptes rattachés brut (1)	744	579	165
Personnel et comptes rattachés dépréciation	152		152
Personnel et comptes rattachés net	592	579	13
Autres organismes sociaux	206	206	
Autres impôts et taxes	453	453	
Débiteurs divers	80	80	
Charges constatées d'avance	153	153	
AUTRES CRÉANCES	1 538	1 538	

(1) Ce poste est principalement constitué des avances et acomptes versés aux VRP.
Le délai moyen d'encaissements des autres créances est de 20 jours.

3.1.5. ACTIFS FINANCIERS

en K euros	31/12/08	31/12/07
ACTIFS NON COURANTS	309	320
Titres de participation		
Autres titres immobilisés	39	42
Prêts	3	3
Dépôts et cautionnements	126	91
Carry back	141	184
ACTIFS COURANTS	388	530
Autres valeurs mobilières		
Disponibilités	388	530
TOTAL	697	850

3.2. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1. CAPITAL SOCIAL

Le capital est de 7 880 000 €. Il est composé de 788 000 actions de 10 € de valeur nominale.
Aucune modification n'a eu lieu sur l'exercice.

3.2.2. ETAT DES PROVISIONS ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS

en K euros	31/12/07	Augmentations	Diminutions	31/12/08
Provision pour retraite	930		57	873
Provision pour hausse cours viticulteurs	235	24	32	227
Viticulteurs à + de 1 an	325	24	123	226
TOTAL	1 490	48	212	1 326

Les reprises de provisions correspondent à des provisions utilisées.

3.2.3. PASSIFS FINANCIERS

en K euros	31/12/08	31/12/07
PASSIFS NON COURANTS	1 167	1 223
Dettes financières à + 1 an et -5 ans	535	676
Dettes financières à + 5 ans	632	547
PASSIFS COURANTS	13 067	12 284
Crédits de trésorerie	12 704	11 823
Emprunts et dettes financières diverses	242	461

3.2.4. AUTRES PASSIFS COURANTS

en K euros	31/12/08	31/12/07
Avances et acomptes sur commandes	476	509
Dettes fiscales et sociales	4 463	4 507
Dettes sur immobilisations		1
Autres dettes	545	746
Produits constatés d'avance		1
TOTAL	5 484	5 764

3.3. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

3.3.1. FRAIS DE PERSONNEL

3.3.1.1. Ventilation des rémunérations

en K euros	2008	2007
Commissions versées aux VRP	5 807	6 086
Autres rémunérations	6 096	5 229
Charges sociales	3 529	3 383
TOTAL	15 432	14 698

3.3.1.2. Rémunération des dirigeants

La rémunération, les avantages en nature et jetons de présence versés aux dirigeants au cours de l'exercice s'élèvent à 596 K euros.

3.3.1.3. Effectif moyen

	2008	2007
Cadres	50	17
Agents de maîtrise et techniciens	21	29
Employés / ouvriers	134	133
VRP	323	351
TOTAL	528	530

3.3.2. AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPÉRATIONNELS

en K euros	2008	2007
Plus values sur cession actif	8	183
Dépréciation écart d'acquisition		
TOTAL	8	183

3.3.3. CHARGE D'IMPÔTS

3.3.3.1. analyse du taux d'impôt de la période

en K euros	2008	%	2007	%
Résultat avant impôt	- 1 456		703	
Impôt théorique	- 485	33,33%	234	33,33%
Effet des taux d'imposition à l'étranger				
Différences permanentes (net)			3	
Effet des déficits fiscaux non activés	- 384		-141	
Autres retraitements de consolidation			1	
IMPOT RÉEL	- 101	6,93%	97	13,80%

3.3.3.2. ventilation de la charge d'impôt

en K euros	2008	2007
Impôt exigible	65	3
Imposition différée	- 166	94
TOTAL	- 101	97
TAUX EFFECTIF	6,93%	13,80%

3.3.3.3. analyse des impôts différés

(en milliers d'euros)	2008	2007
Marge sur stocks	32	-51
Différences temporaires	21	16
Indemnités de départ à la retraite	291	310
TOTAL ACTIF	344	275
Crédit-bail	15	10
Amortissements dérogatoires		177
Actifs biologiques	1 822	1 748
Amortissements		
TOTAL PASSIF	1 837	1 935
TOTAL NET	1 493	1 660

La société Henri Maire S. A. intègre fiscalement les sociétés Auguste PIROU, COGEVIN, DHERBEY, Michel TISSOT et fils, société civile des vignobles du domaine château MONTFORT et LA FINETTE.

3.4. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe HENRI MAIRE n'exerce qu'une seule activité de production et de ventes de vins. L'ensemble de ses actifs est donc consacré à sa seule activité. Seuls les réseaux de distribution sont différenciés, la vente aux particuliers représentant à elle seule plus de 78 % du Chiffre d'Affaires total.

Dans ces conditions, la ventilation sectorielle des actifs et des passifs n'apporte pas d'informations significatives sur la structure de la société.

La répartition des produits des activités ordinaires est la suivante :

3.4.1. RÉPARTITION FRANCE EXPORT PAR CANAL DE DISTRIBUTION

en K euros	2008	2007
VENTE DIRECTE CONSOMMATEURS ET GROSSISTES	23 203	22 937
GMS	2 883	2 699
RESTAURATION	1 145	1 062
PRESTATIONS	1 050	941
TOTAL France	28 281	27 639
VENTE DIRECTE CONSOMMATEURS ET GROSSISTES	846	1 109
HENRI MAIRE gmbh	484	320
PRESTATIONS	6	17
TOTAL Export	1 336	1 446
TOTAL C.A.	29 617	29 085

GMS : Grandes et Moyennes Surfaces

3.4.2. RÉPARTITION PAR NATURE

en K euros	2008	2007
Production Vendue	22 972	22 806
Marchandises en l'état	5 454	5 320
Prestations de service	1 191	959
TOTAL	29 617	29 085

3.4.3. RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DE L'EXPORT

en %	2008	2007
Union Européenne	62	48
• Dont Allemagne	43	23
• Dont Belgique	16	21
Amérique du Nord	22	28
Extrême Orient et Océanie	14	22
Divers	2	2
TOTAL	100	100

3.5. AUTRES INFORMATIONS

Warrants sur stock (1)	9 796 K€
Dettes garanties par des sûretés réelles	1 945 K€
Caution donnée	60 K€
ENGAGEMENT de RETRAITE	1 048 K€
• dont montant provisionné	873 K€
• dont montant couvert par l'assurance	175 K€

ENGAGEMENT en matière de DROIT INDIVIDUEL DE FORMATION	
Catégorie VRP	14 160 heures
Catégorie cadres	2 840 heures
Catégorie agents de maîtrise	1 900 heures
Catégorie employés ouvriers	11 593 heures
TOTAL	30 493 heures

(1) Les warrants garantissant les ouvertures de crédit en compte courant courent jusqu'au 31 décembre 2009.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS SOCIÉTÉ HENRI MAIRE EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société HENRI MAIRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

ESTIMATIONS COMPTABLES

ACTIFS BIOLOGIQUES

Les notes 2.3.1.5 et 3.1.2 aux états financiers décrivent les modalités d'évaluation et de comptabilisation des actifs biologiques immobilisés exploités par le groupe. Ceux-ci sont évalués selon la méthode de la juste valeur. Nos travaux ont consisté à revoir les données et hypothèses retenues ainsi que les calculs effectués et à vérifier que les notes aux états financiers fournissent une information appropriée.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

Les notes 2.3.2.1.1 et 3.2.2 aux états financiers décrivent les modalités d'évaluation des engagements de retraites et autres engagements assimilés. Nos travaux ont consisté à revoir les données et hypothèses retenues et à vérifier que les notes aux états financiers fournissent une information appropriée.

RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les notes 2.3.1.7 et 3.1.3 aux états financiers exposent les règles et méthodes comptables relatives aux stocks.

La note 2.3.1.8 aux états financiers expose les principes comptables relatifs aux provisions pour dépréciation des créances clients.

Les notes 2.3.2.1 et 3.2.2 aux états financiers exposent les règles et méthodes comptables relatives aux provisions et autres passifs non courants.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des principes comptables précisés ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Dole et Chalon sur Saône, le 15 Mai 2009

Les Commissaires aux Comptes

RÉVISION ET FINANCE - COGEFOR
Jean-Pascal FICHÈRE

GRANT THORNTON
Membre français de
GRANT THORNTON INTERNATIONAL
François PONS

COMPTES INDIVIDUELS S.A. HENRI MAIRE

1 - BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2008 en milliers d'Euros

I - BILAN ACTIF	2008			2007
	Montant brut	Amortissements ou provisions	Montant net	
ACTIF IMMOBILISE				
. Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	110	69	41	10
Fonds commercial	704	632	72	72
TOTAL (1)	814	701	113	82
. Immobilisations corporelles				
Terrains	289		289	289
Constructions	6 654	5 806	848	972
Inst. Techniques, mat. out. Industriels	8 176	7 670	506	534
Autres immobilisations corporelles	3 171	2 775	396	589
Immobilisations en cours et avances sur immo.				
TOTAL (2)	18 290	16 251	2 039	2 384
. Immobilisations financières				
Participations	3 662	130	3 532	3 532
Prêts et autres participations financières	132		132	116
TOTAL (3)	3 794	130	3 664	3 648
TOTAL (1+2+3)	22 898	17 082	5 816	6 114
ACTIF CIRCULANT				
. Stocks				
Matières premières	1 103	251	852	924
En cours de production de biens	46		46	13
Produits intermédiaires et finis	16 735		16 735	17 013
Marchandises	263		263	155
TOTAL (4)	18 147	251	17 896	18 105
. Créances				
Clients et comptes rattachés	2 890	157	2 733	2 944
Autres créances	3 735	161	3 574	3 888
TOTAL (5)	6 625	318	6 307	6 832
. Divers				
Disponibilités	154		154	248
TOTAL (6)	154		154	248
Charges constatées d'avance	130		130	114
TOTAL (7)	130		130	114
Actifs circulants et charges constatées d'avance				
TOTAL (4+5+6+7)	25 056	569	24 487	25 299
TOTAL GENERAL	47 954	17 651	30 303	31 413

2 - BILAN PASSIF	2008	2007
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	7 880	7 880
Réserve légale	290	257
Réserves statutaires ou contractuelles	258	258
Report à nouveau	555	270
Bénéfice de l'exercice	-1 072	412
Subvention d'investissement		2
Provisions réglementées		529
TOTAL (1)	7 911	9 608
AUTRES FONDS PROPRES		
Avances conditionnées		
TOTAL (2)		
PROVISIONS		
Provisions pour charges	839	859
Provisions pour risques	276	275
TOTAL (3)	1 115	1 134
DETTES (*)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (**)	12 682	12 027
Emprunts et dettes financières diverses	936	1 334
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	468	503
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 760	2 643
Dettes fiscales et sociales	3 767	3 715
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	664	450
TOTAL (4)	21 277	20 672
Produits constatés d'avance		
TOTAL (5)	-	-
TOTAL (4+5)	21 277	20 672
TOTAL GENERAL	30 303	31 413
(*) Dont dettes à moins d'un an	20 996	20 155
(**) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	12 488	11 626

3 - COMPTE DE RÉSULTAT	2008	% CA	2007	% CA
PRODUITS				
Vente de marchandises	1 904	36,79	1 406	5,11
Productions vendues	26 165	93,21	26 108	94,89
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	28 069	100,00	27 514	100,00
CONSOMMATIONS				
MARCHANDISES ET MATIERES				
Achat de marchandises	558		248	
Variation sur stock (marchandises)	-108		98	
Achat de matières premières et autres approvisionnements	5 873		5 374	
Variation de stock (matières premières)	402		399	
Autres achats et charges externes	7 990		7 677	
TOTAL	14 715		13 796	
Marges sur marchandises et matières	13 354	47,57	13 718	49,86
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION				
Reprise sur provisions	299		613	
Autres produits	179		136	
TOTAL	478	1,70	749	2,72
CHARGES				
Impôts, taxes et versements assimilés	1 355		1 505	
Salaires et traitements	9 385		8 497	
Charges sociales	3 163		2 722	
Amortissements et provisions	668		792	
Autres charges	242		215	
TOTAL	14 813	52,76	13 731	49,91
Résultat d'exploitation	- 981	- 3,49	736	2,68
Produits financiers	209		306	
Charges financières	823		707	
Résultat financier	- 614	- 2,18	- 401	- 1,46
Résultat courant	- 1 595	- 5,68	335	1,22
Produits exceptionnels	754		400	
Charges exceptionnelles	252		383	
Résultat exceptionnel	502	1,78	17	0,06
Participation des salariés		-		-
Impôts sur les bénéfices	- 21	- 0,07	- 60	- 0,22
Résultat de l'exercice	- 1 072	- 3,81	412	1,50
Résultat par action en euros	- 0,001		0,523	

2 - ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS

2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation comptable (CRC).

Les conventions générales comptables sont appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.1.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Concessions, brevets et droits similaires :

Il s'agit essentiellement des logiciels achetés à des prestataires de services informatiques. Ils sont amortis sur une durée d'une année.

Fonds commercial :

La valeur du fonds de commerce figurant à l'actif ressort essentiellement de la réévaluation légale de 1976. Un amortissement a été pratiqué sur l'écart de réévaluation. Celui-ci est complètement amorti.

2.1.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La Société applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles.

Conformément aux dispositions du Règlement, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des Immobilisations corporelles. La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires.

Les composants et durée d'utilité retenus sont:

Constructions :	
Structure	30 ans
Second œuvre	10 à 15 ans
Etanchéité	10 à 15 ans
Matériel de transport	5 ans
Agencements et installations	20 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel et Installations techniques	5 à 10 ans
Matériel de bureau	5 ans

Le mode d'amortissement retenu est le mode linéaire. Les immobilisations, amortissables fiscalement sur une durée d'usage inférieure ou selon le mode dégressif, font l'objet d'un amortissement dérogatoire.

La société a décidé de ne plus pratiquer d'amortissements dérogatoires. Il a été procédé à une reprise intégrale par anticipation des amortissements dérogatoires (584 k€).

2.1.4. PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES

Les immobilisations financières, dont les titres de participation, sont enregistrées à leur valeur d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à cette valeur, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'usage pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net réestimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Notamment, l'évaluation des titres de la Société Civile Viticole des domaines Henri Maire tient compte des plus-values latentes sur les vignobles détenus par celle-ci.

L'évaluation des titres des sociétés de négoce intègre la valeur de leur clientèle.

2.1.5. STOCKS

Ils sont valorisés au coût moyen pondéré. Les frais de cave sont incorporés au coût de revient et les frais financiers sont exclus de la valorisation.

Une provision pour dépréciation est constatée sur les stocks à rotation lente et sur ceux dont la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable.

2.1.6. CREANCES

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Pour les créances clients FRANCE, la provision constituée prend en compte les risques de non recouvrement sur l'ensemble des ventes réalisées. Elle est calculée en fonction de l'antériorité des créances. Pour les créances nées au cours de l'exercice, la provision est déterminée statistiquement en fonction des pertes constatées lors des exercices précédents.

Pour les créances clients EXPORT, les provisions sont établies de façon individualisées.

2.1.7. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions comprennent notamment :

- La provision pour la hausse des cours (227 K Euros). Cette provision est une prime de vieillissement accordée aux viticulteurs sur la durée de mise à disposition de leur apport de vendanges à la S.A. Henri Maire.

- La provision pour indemnités de départ en retraite (839 K Euros).

Les engagements de la société concernant les indemnités de départ en retraite non couverts par un contrat d'assurance sont portés en provisions pour risques et charges. L'évaluation des engagements est calculée conformément à la norme IAS 19, et à la recommandation du Comité National de la Comptabilité du 1er avril 2003.

Les engagements sont calculés sur la base d'une évaluation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés, selon la méthode des unités de crédit projetées, et diminués de l'évaluation des fonds de garantie souscrits.

Cette estimation effectuée annuellement tient compte notamment d'hypothèse d'espérance de vie, d'un départ à la retraite à 65 ans, de rotation des effectifs par collègue, d'évolution des salaires (2% pour les VRP et 1,5% pour les autres catégories de personnel) et d'une actualisation des sommes à verser.

Le taux d'actualisation retenu en 2008 est le taux moyen en 2008 des OAT à 10 ans, soit 4,23%.

2.2. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

2.2.1. SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

IMMOBILISATIONS	En valeur brute			
	31/12/2007	Augmentations	Diminutions	31/12/2008
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	779	35		814
TOTAL (1)	779	35		814
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	288			288
Constructions sur sol propre	6 654			6 654
Installations techniques, matériel et outillage industriel	8 039	139	2	8 176
Autres immobilisations corporelles	3 261	42	131	3 172
Immobilisations en cours et avances sur immobilisations				
TOTAL (2)	18 242	181	133	18 290
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	3 662			3 662
Prêts et autres immobilisations financières	116	23	7	132
TOTAL (3)	3 778	23	7	3 794
TOTAL GENERAL (1+2+3)	22 799	238	140	22 897

AMORTISSEMENTS	31/12/2007	Augmentations	Diminutions	31/12/2008
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	696	5		701
TOTAL (1)	696	5		701
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions sur sol propre	5 682	124		5 806
Installations techniques, matériel et outillage industriel	7 503	169	2	7 670
Autres immobilisations corporelles	2 673	231	129	2 775
TOTAL (2)	15 858	524	131	16 251
TOTAL GENERAL (1 + 2)	16 554	529	131	16 952

2.2.2. ETAT DES CREANCES

	Montant Brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	3		3
Autres immobilisations financières	99	1	98
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Créances clients et comptes rattachés	2 890	2 890	
AUTRES CREANCES			
Personnel et comptes rattachés (1)	712	712	
Autres organismes sociaux	153	153	
Impôts sur les bénéfices (2)	141	141	
Taxe sur la valeur ajoutée	171	171	
Autres impôts et taxes	134	134	
Groupe et associés	1 275	1 275	
Débiteurs divers	1 099	1 099	
Avances et acomptes	50	50	
TOTAL AUTRES CREANCES	3 735	3 735	
Charges constatées d'avance	130	130	
TOTAL GENERAL	6 857	6 750	101

(1) Ce montant est principalement constitué des avances et acomptes versés aux VRP

(2) Dont carry back : 141 K€

2.2.3. PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Clients Factures à établir	9
Avoirs à obtenir	3
Personnels et comptes rattachés (commissions aux VRP)	410
Organismes sociaux	118
Autres impôts et taxes	132
Débiteurs divers (dont 962 K€ prestations administratives et produits financiers à facturer aux sociétés du groupe)	1 070
TOTAL GENERAL	1 742

2.3. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

2.3.1. VARIATION DE LA SITUATION NETTE

	31/12/07	Affectation du résultat 2008	Variations de l'exercice	31/12/08
CAPITAUX PROPRES				
Capital social	7 880			7 880
Réserve légale	257	33		290
Réserve statutaires ou contractuelles	258			258
Report à nouveau	270	285		555
Résultat de l'exercice	412	- 412	- 1 072	- 1 072
Subventions d'investissements	2		- 2	
Provisions réglementées	529		- 529	
TOTAUX	9 608	- 94	- 1 603	7 911

2.3.2. VARIATION DES PROVISIONS

	31/12/2007	Augmentations	Diminutions	31/12/2008
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Amortissements dérogatoires	529	55	584	
TOTAL (1)	529	55	584	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions retraites	859		20	839
Provisions pour hausse des cours au profit des viticulteurs	235	24	33	226
Autres provisions	40	35	25	50
TOTAL (2)	1 134	59	78	1 115
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS				
Sur participation HM GmbH	130			130
Sur autres immobilisations financières				
Sur comptes clients	224	69	136	157
Sur stocks	302	6	57	251
Sur comptes représentants et autres créances	186	39	64	161
TOTAL (3)	842	114	257	699
TOTAL GENERAL (1+2+3)	2 505	228	919	1 814
Dont dotations et reprises				
d'exploitation		138	291	
financières			19	
exceptionnelles		90	609	

La reprise des provisions pour risques et charges d'un montant de 78 K€ correspond à des utilisations de provisions.

2.3.3. ETAT DES DETTES PAR ECHEANCE AU 31 DECEMBRE 2008

	Montant brut	à 1 an au +	+ d'1 an et 5 ans au +	+ de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	12 682	12 682		
Emprunts et dettes financières diverses				
Avances et acomptes	468	468		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 760	2 535	150	75
Personnels et comptes rattachés	1 558	1 531	27	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 450	1 450		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	456	456		
Autres impôts, taxes et assimilés	302	302		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	664	664		
Groupe associés	937	937		
TOTAL	21 277	21 025	177	75
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	237			

2.3.4. CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	111
Avoirs à accorder	
Frais de personnel à payer	44
Dettes fiscales et sociales	34
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
Autres dettes :	
Divers (dont 213 K euros Charges des Sociétés du Groupe)	520
TOTAL	710

2.4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

2.4.1. CHIFFRES D'AFFAIRES HT

	2008	2007
France	27 483	26 880
Export	586	634
TOTAL	28 069	27 514

2.4.2. FRAIS DE PERSONNEL

La rémunération, avantages en nature et jetons de présence versés aux dirigeants au cours de l'exercice s'élèvent à 596 K euros.

2.4.3. EFFECTIF MOYEN

	2008	2007
Cadres	47	16
Agents de maîtrise et techniciens	21	30
Employés / ouvriers	81	82
VRP	216	205
TOTAL	365	333

2.4.4. RESULTAT FINANCIER (net)

	2008	2007
Revenus des participations	58	185
Intérêts emprunts et bancaires	- 752	- 640
Produit net des rémunérations des comptes courants des filiales	61	54
Dotations financières aux provisions	19	
Escomptes		1
Ecart de change et divers		1
TOTAL	- 614	- 401

2.4.5. RESULTAT EXCEPTIONNEL (net)

	2008	2007
Cession d'immobilisations	6	183
Subvention virée au compte de résultat	2	8
Divers	- 31	- 163
Indemnités licenciements et transactionnelles	- 53	- 82
Clause retour à meilleure fortune	59	45
Provisions risque social et fiscal	- 10	4
Provisions réglementées (*)	530	21
TOTAL	503	16

(*) Le produit des provisions réglementées (530 K euros) correspond à la dotation des amortissements dérogatoire de l'exercice (55 K euros) et à la reprise intégrale, par anticipation, de ceux-ci (585 K euros).

2.4.6. INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

	2008	2007
Résultat de l'exercice	- 1 072	412
Variation des provisions réglementées		
• Amortissements dérogatoires	- 529	- 14
• Hausse des prix		- 8
Impact fiscal		
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES	- 1 061	390

2.4.7. VENTILATION DE L'IMPOT

	2008			2007		
	Courant	Except.	Total	Courant	Except.	Total
Résultat avant impôts	- 1 596	503	- 1 093	336	16	352
Participation						
Impôts	180	- 159	21	50	10	60
RESULTAT NET APRES IMPOTS ET PARTICIPATION	- 1 416	344	- 1 072	386	26	412

La société Henri Maire S. A. intègre fiscalement les sociétés Auguste PIROU, COGEVIN, DHERBEY, Michel TISSOT et fils, société civile des vignobles du domaine château MONTFORT et LA FINETTE.

La convention d'intégration fiscale prévoit la réallocation immédiate des charges et produits d'impôts aux sociétés du Groupe. L'économie d'impôts constatée par le Groupe est limitée aux impôts dus par les filiales.

2.5. AUTRES INFORMATIONS

2.5.1. ENGAGEMENTS DONNÉS

Warrants sur stock *	9 796 K€
Dettes garanties par des sûretés réelles	884 K€
Caution donnée	120 K€

(*) Les warrants garantissant les ouvertures de crédit en compte courant courent jusqu'au 31 décembre 2009.

Engagements reçus des filiales :	
Clause de retour à meilleure fortune	531 K€

ENGAGEMENT de RETRAITE	962 K€
• dont montant provisionné	839 K€
• dont montant couvert par l'assurance	123 K€
soit un engagement net de	0

ENGAGEMENT en matière de DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION	
Catégorie VRP	14 160 heures
Catégorie cadres	2 540 heures
Catégorie agents de maîtrise	1 900 heures
Catégorie employés ouvriers	7 563 heures
TOTAL	26 163 heures

2.5.2. ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS (au taux de 33.1/3 %)

ACCROISSEMENTS : Organic 4 K€

ALLÈGEMENTS : -

2.5.3. COMPOSITION CAPITAL SOCIAL

	Valeur nominale	Nombre
Actions en début d'exercice	10 Euros	788 000
Actions en fin d'exercice	6 Euros	788 000

2.5.4. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIÉTÉ OU GROUPE DE SOCIÉTÉS	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos
				Brute	Nette			
A - FILIALES (50 % au moins détenu par la société)								
Henri Maire GmbH Kehl (Allemagne)	128	- 182	100	130		283	484	- 60
Henri Maire Suisse Genève	12	- 2	90	11	11	- 49	18	13
SCV des Domaines Henri Maire Arbois	848	319	99,62	2 743	2 743	953	2 340	1
SARL Cogevin Arbois	10	83	100	26	26	- 236	1 332	- 8
EURL Auguste Pirou Arbois	134	261	100	588	588	85	2 211	71
SARL La Finette Arbois	10	70	100	32	32	- 164	1 145	15
SARL Michel Tissot & Fils	10	133	100	40	40	- 130	734	24
SC des vignobles du Domaine du château Montfort HENRI MAIRE	62	- 46	99,98	88	88	- 163	39	- 5
TOTAL				3 658	3 528			
B - PARTICIPATIONS (10 à 50 % détenu par la société)								
NEANT								

2.5.5. ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

POSTES	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Participation	3 662	
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	2 237	
Emprunts et dettes financières divers	1 005	
Autres dettes	143	
Produits de participation		
Autres produits financiers	130	
Charges financières	70	

2.5.6. TABLEAU DE FINANCEMENT

	Exercice 2008	Exercice 2007
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement de l'exercice		650
Cession d'immobilisation	6	194
Variation du fonds de roulement	1 799	
Augmentation des dettes financières		147
TOTAL	1 805	991
EMPLOIS		
Variation du fonds de roulement	1 236	124
Investissements	237	266
Remboursement des dettes financières	237	601
Dividendes mis en paiement	95	
TOTAL	1 805	991

2.5.7. RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2004	2005	2006	2007	2008
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	7 880	7 880	7 880	7 880	7 880
b) Nombre d'actions émises	788 000	788 000	788 000	788 000	788 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	28 205	28 283	27 374	27 514	28 069
b) Bénéfice avant impôts, participation, amortissements et provisions	832	539	390	778	- 1 258
c) Impôts sur les bénéfices	152	-331	-51	-60	-21
d) Participation des salariés					
e) Bénéfice après impôts, participation, amortissements et provisions	11	392	238	412	- 1 072
f) Montant des bénéfices distribués	0	0	103	94	
RESULTAT PAR ACTION (en euros)					
a) Bénéfice après impôts et participation, mais avant amortissements et provisions	0,86	0,68	0,56	1,06	- 1,57
b) Bénéfice après impôts, participation, amortissements et provisions	0,014	0,50	0,30	0,52	- 1,36
c) Dividende versé à chaque action	0,00	0,13	0,00	0,12	
PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	411	413	370	333	365
b) Montant de la masse salariale	8 995	9 095	8 685	8 498	9 385
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 831	2 869	2 751	2 722	3 163

2.6. PROJET D'AFFECTION DU RESULTAT

Les comptes de l'exercice écoulé se traduisent par un résultat net déficitaire de 1 072 186,80 euros que nous vous proposons d'affecter, en totalité, de la manière suivante :

- Affectation au compte de report à nouveau pour la somme de : 1 072 186,80 Euros

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

SOCIÉTÉ HENRI MAIRE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société HENRI MAIRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

ESTIMATIONS COMPTABLES

La note 2.1.4 de l'annexe, expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des immobilisations financières.

Nos travaux ont consisté à revoir les données et hypothèses retenues et à vérifier que l'annexe fournit une information appropriée.

RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

La note 2.1.6 de l'annexe, expose les principes comptables relatifs aux provisions pour dépréciation des créances clients.

Les notes 2.1.7 et 2.3.2 de l'annexe, exposent les règles et méthodes comptables relatives aux provisions pour risques et charges.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES PRÉVU PAR LA LOI

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Dole et à Chalon-sur-Saône, le 15 Mai 2009

Les Commissaires aux Comptes

RÉVISION ET FINANCE - COGEFOR
Jean-Pascal FICHÈRE

GRANT THORNTON
Membre français de
GRANT THORNTON INTERNATIONAL
François PONS

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I – CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 CONTRACTANT : SARL MC NEWS

Personne concernée : Madame Marie-Christine TARBY

Nature et objet : Prestations de la SARL MC NEWS

Modalités : Prestations de conseil en matière de communication et de relations publiques.

Charge de l'exercice : 82 042 €

2 – CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 CONTRACTANTS : SOCIÉTÉ CIVILE VITICOLE DES DOMAINES HENRI MAIRE ET SOCIÉTÉ CIVILE VITICOLE DOMAINE BREGAND

Personnes concernées : Madame Marie-Christine TARBY

Monsieur Henri-Michel MAIRE

Monsieur Pierre MENEZ

Nature et objet : Contrat de fourniture

Modalités :

La Société HENRI MAIRE s'est engagée à acheter l'intégralité de la production de la S.C.V. des Domaines HENRI MAIRE et celle de la S.C.V. Domaine BREGAND, celles-ci lui garantissant l'exclusivité de la fourniture.

Le prix de la récolte est payable :

- soit comptant au moment de la cession du raisin,
- soit à la cession du vin, c'est-à-dire au mois d'Avril de l'année suivante (dans ce cas, le prix est majoré de 5 % et des frais de vinification).

Montants :

La récolte 2008 a été acquise au moment de la vendange pour un montant de :

• S.C.V. des Domaines HENRI MAIRE 2 246 573 € HT

• S.C.V. Domaine BREGAND 18 887 € HT

2 265 460 € HT

2.2 CONTRACTANT : SARL JUREC

Personnes concernées : Monsieur Henri-Michel MAIRE
Madame Marie-Christine TARBY
Monsieur Pierre MENEZ
Monsieur Stéphane ZANELLA

Nature et objet : Prestations de recouvrement de créances.

Charge de l'exercice : 76 800 €

2.3 CONTRACTANT : SCI HM OPERA

Personnes concernées : Madame Marie-Christine TARBY
Monsieur Henri-Michel MAIRE
Monsieur Pierre MENEZ

Nature et objet : Bail commercial concernant des bureaux d'un immeuble situé avenue de l'Opéra à PARIS, à compter du 1er octobre 1996.
Cette convention s'est terminée le 4 février 2008.

Charge de l'exercice : 13 391 €

2.4 CONTRACTANT : SOCIETE CIVILE VITICOLE DES DOMAINES HENRI MAIRE

Personnes concernées : Madame Marie-Christine TARBY
Monsieur Henri-Michel MAIRE
Monsieur Pierre MENEZ

Nature et objet :

- Bail emphytéotique avec la SA HENRI MAIRE d'une durée de 27 ans concernant les terres à vignes du domaine de la Grange Grillard.
- Loyer fixé à 5,8 hl de vin AOC ARBOIS à l'hectare au prix fixé annuellement par la Direction Départementale de l'Agriculture.
- Renouvellement à compter du 01/12/1997.

Produit de l'exercice : 26 705 €

2.5 CONTRACTANTS : L'ENSEMBLE DES MANDATAIRES SOCIAUX

Nature et objet : Assurance responsabilité civile des mandataires sociaux.

Modalités : Souscription d'une assurance "responsabilité civile des mandataires sociaux" au profit de l'ensemble des mandataires sociaux auprès de la Compagnie AIG, garantissant tous risques, d'un montant par sinistre de 4 600 K€, enregistrés tant par la société que par ses filiales.

Charge de l'exercice : 5 863 €

2.6 CONTRACTANT : EURL AUGUSTE PIROU, SARL DHERBEY, HENRI MAIRE GMBH, SARL LA FINETTE

Personnes concernées : Monsieur Pierre MENEZ
Madame Marie-Christine TARBY
Monsieur Henri-Michel MAIRE
Monsieur Stéphane ZANELLA
Monsieur Bernard LANGLOIS

Nature et objet : Des abandons de créances ont été consentis par la SA HENRI MAIRE au profit de ses filiales, assortis de clause de retour à meilleure fortune.

Modalités : L'évolution des engagements sont les suivants :

	Montant abandonné au 31/12/07	Application de la clause en 2008	Solde au 31/12/08
SARL LA FINETTE	89 529 €	7 729 €	81 800 €
SARL DHERBEY	250 000 €		250 000 €
EURL Auguste PIROU	51 517 €	51 517 €	0 €
SARL HENRI MAIRE GmbH	200 000 €		200 000 €

Fait à Dole et à Chalon-sur-Saône, Le 15 Mai 2009

Les Commissaires aux Comptes

RÉVISION ET FINANCE - COGEFOR
Jean-Pascal FICHÈRE

GRANT THORNTON
Membre français de
GRANT THORNTON INTERNATIONAL
François PONS

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LA COMPOSITION, LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ.

1 – INTRODUCTION : RAPPEL DES OBLIGATIONS LEGALES ET DU CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE LA LOI

Conformément aux dispositions de l'article L 225-68 alinéa 8 du code de commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par le conseil d'administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations
- la fiabilité des informations financières
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

2 – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le conseil de Surveillance est composé de 4 membres (3 hommes et 1 femme), ayant tous une formation supérieure, pour 3 d'entre eux issus d'écoles d'ingénieurs et pour 1 d'école de commerce.

Les 4 administrateurs représentent l'actionnariat de l'entreprise. Un Président et un Vice-Président ont été désignés au sein de ce Conseil.

Le conseil de surveillance s'est réuni 4 fois au cours de l'année 2008 :

Le 13 mars 2008 afin de statuer sur l'arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés, la préparation de l'assemblée générale ordinaire annuelle, la répartition des jetons de présence, l'examen du rapport d'activité du 4ème trimestre 2007 établi par le Directoire, l'approbation des documents de gestion prévisionnelle, l'autorisation de dissolution d'une société filiale et l'autorisation de constitution de garanties ;

Le 18 juin 2008 en vue de l'examen du rapport d'activité du 1er trimestre 2008 établi par le Directoire ;

Le 29 août 2008 sur l'examen du rapport d'activité du 2ème trimestre 2008 établi par le directoire, la révision des documents de gestion prévisionnelle et la fixation du prix de la récolte ;

Le 21 novembre 2008 sur l'examen du rapport d'activité du 3ème trimestre 2008 établi par le directoire, la confirmation du prix de la récolte et l'autorisation de renouvellement de garanties.

Les conditions de préparation et d'organisation des réunions du conseil de surveillance ont été satisfaisantes. Le conseil de surveillance a pu disposer des éléments nécessaires en vue de statuer en connaissance de cause par la communication régulière et préalable des documents ou informations par le directoire ou les services de la société.

Le taux de participation a été excellent puisque pour l'ensemble des réunions, tous les membres étaient présents ou représentés.

Aucun comité n'est constitué au sein de ce conseil.

3 – LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTOIRE

Le Directoire n'est autorisé à donner des cautions, avals ou garanties que dans la limite d'un montant global de 250 000 €.

Le Directeur Général, membre du Directoire nommé par le Conseil de Surveillance, a les mêmes pouvoirs que le Président du Directoire.

Toutefois, une répartition des tâches a été dévolue par le Conseil de Surveillance à chacun, à savoir les opérations de vinification, d'embouteillage ainsi que la logistique et les transports à Mr Bernard Langlois, la gestion de la force de vente et le marketing à Mr Jean-Yves Lehner.

4 – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Ce rapport présente de manière descriptive le système de contrôle interne de la société.

4.1. OBJECTIFS DE LA SOCIETE EN MATIERE DE PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne en vigueur chez HENRI MAIRE ont pour objet :

- D'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- D'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société ;

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

Pour compléter ce contrôle interne, le Conseil de Surveillance, a décidé de faire procéder à une mission de vérification sur la base d'une journée à l'occasion de la présentation des comptes semestriels par le Directoire et de deux jours à l'occasion de celle des comptes annuels 2008.

4.2. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DES PROCEDURES DE CONTROLE MISES EN PLACE

4.2.1. LES ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

De manière succincte, dépendent du Directoire qui est constitué du Président du Directoire et des 2 Directeurs Généraux, les principales fonctions suivantes :

- La production qui englobe aussi bien les achats de produits que la production et l'organisation des expéditions
- Le service comptable et financier
- Le réseau de vente et le Marketing, qui constituent l'ensemble de l'activité commerciale de l'entreprise avec le réseau d'environ 350 VRP.
- L'informatique
- Les ressources humaines

Les contrôles internes sont essentiellement exercés par le Président du Directoire, les Directeurs Généraux s'étant répartis les missions de contrôle sur leur domaine de compétence.

Pour ce faire, ils disposent :

- D'une comptabilité analytique permettant de suivre régulièrement les postes de dépenses et leur conformité avec le compte de résultat prévisionnel établi par le service comptable ;
- D'un suivi juridique en liaison avec le Cabinet FIDAL de Besançon et selon les affaires, d'autres cabinets spécialisés ;
- D'un laboratoire d'analyse qui réalise régulièrement des audits de qualité sur les productions des chais.
- D'équipements de traçabilité aval, permettant ainsi des contrôles de correspondance entre le produit qui figure dans le carton expédié et le produit commandé par le client.
Ces contrôles assurent une garantie totale de qualité de la préparation des commandes.

Par ailleurs, des enquêtes sont réalisées régulièrement, par exemple sur la qualité de la satisfaction client.

Des audits indépendants sont régulièrement missionnés par des clients distributeurs, pour vérifier les processus d'élaboration des produits et la traçabilité de ceux-ci.

L'APAVE remplit une mission annuelle de vérification de la protection humaine dans l'entreprise (appareils à pression, électricité, appareils de levage, etc ...)

Enfin, les commissaires aux comptes exercent un contrôle approfondi dans le cadre de leur mission sur la sécurité des comptes et sur la qualité des informations fournies.

4.2.2. INFORMATIONS SYNTHÉTIQUES SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

Un cahier des charges a été mis au point au cours des années 2002 et 2003 sur les procédures de suivi de qualité et sur la conformité de celles-ci aux normes HACCP. Ce cahier des charges a été audité régulièrement par des clients en particulier, des responsables qualité de la grande distribution ou des cabinets extérieurs délégués par eux.

Il fait l'objet d'un manuel de procédure interne régulièrement mis à jour.

Une nouvelle procédure est entrée en vigueur en 2005. Il s'agit d'assurer la traçabilité des produits livrés. Cette procédure a été décrite dans notre rapport relatif à l'exercice 2006 et s'applique bien évidemment, en 2009.

Les investissements sont décidés par le Directoire en début d'année et chacun de ceux-ci doit s'inscrire dans le cadre des autorisations accordées à cette occasion par le Conseil de Surveillance.

En cas de modification substantielle de ce programme, les nouveaux investissements sont présentés au Conseil de Surveillance.

La procédure d'achat a été également rédigée :

- Il existe un certain nombre de personnes accréditées qui peuvent passer des commandes qui sont enregistrées en informatique avec toutes leurs conditions.
- A réception de la facture, si celle-ci est conforme à la commande elle est mise en paiement sans nouvelle autorisation.
- En revanche, en cas d'écart, la comptabilité fournisseurs demande une nouvelle autorisation au responsable des commandes.
- La procédure prévoit également que les chèques ou virements ne peuvent être signés que par un membre du Directoire, qui n'est pas intervenu dans la procédure de comptabilisation.
- La trésorerie est suivie au jour le jour et fait l'objet d'une transmission d'information quotidienne au Président du Directoire.

4.2.3. CONTRÔLE JURIDIQUE ET OPÉRATIONNEL EXERCÉ PAR LA SOCIÉTÉ MÈRE SUR LES FILIALES :

La philosophie générale est une centralisation de la gestion des filiales, aussi bien en matière comptable qu'en matière de direction, la quasi-totalité des postes de gérant des filiales étant tenue par des membres du Directoire.

Le « reporting » de celle-ci est donc assuré en même temps que le « reporting » de la maison mère, avec un responsable comptable commun, qui répartit la comptabilité des filiales entre ses différents collaborateurs.

Il faut cependant souligner une filiale qui a une activité un peu spécifique : la SOCIÉTÉ CIVILE VITICOLE DES DOMAINES HENRI MAIRE.

Pour suivre la gestion opérationnelle de celle-ci, le Directoire de la société HENRI MAIRE a renforcé la mission du cabinet indépendant spécialisé dans la gestion des domaines viticoles. Celui-ci délègue, désormais, un jour par semaine, un de ses consultants, pour épauler le chef de culture dans sa mission.

De manière générale, les décisions stratégiques dans les filiales sont prises par les gérants, mais sous le contrôle du Directoire de la société mère. D'ailleurs, le rapport de gestion de la société mère évoque également la gestion de chacune des filiales.

4.2.4. CONTRÔLE INTERNE RELATIF À L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE DE LA SOCIÉTÉ MÈRE :

Comme cela est prévu par les textes, nos commissaires aux comptes ont établi un rapport complémentaire sur ce contrôle interne dans notre entreprise. Vous le trouverez en annexe à leur rapport général.

5 – PROCEDURE DE GESTION DES RISQUES

Les principaux risques auxquels est confrontée la société sont de 2 ordres :

- Un risque lié à l'existence de créances impayées
- Un risque lié à l'existence de créances impayées à l'encontre de clients étrangers
- Un risque de nature informatique correspondant aux données confidentielles et commerciales nécessaires à nos activités.

S'agissant des créances impayées, nous disposons d'une procédure interne de recouvrement de nos créances clients ainsi qu'une politique de non-approvisionnement futur en cas d'existence d'un quelconque impayé. Ainsi, s'il existe un risque d'insolvabilité de l'un de nos clients, les montants en question ne sauraient dérapier et sont de faible montant.

S'agissant des créances à l'étranger, nous avons souscrit une assurance type COFACE destinée à couvrir le risque d'impayé et/ou de non recouvrement de nos créances.

Enfin, s'agissant des risques de nature informatique, notre système de gestion utilise un jeu de disques durs sauvegardé sur une baie de stockage située physiquement sur un autre lieu.

6 – REGLES ET PRINCIPES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ALLOUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les membres du directoire se voient allouer une rémunération composée d'une partie fixe et d'une partie variable. La partie variable constitue un bonus alloué globalement au directoire et dépend du montant du résultat courant avant impôt. En fonction du montant du résultat courant avant impôt, le bonus est un pourcentage dégressif du résultat. Le bonus ainsi déterminé est ensuite réparti entre les membres du directoire selon une clé de répartition exprimée en pourcentage du bonus.

Ainsi, la rémunération des membres du directoire ne peut pas augmenter en cas d'obtention d'un résultat déficitaire.

Les avantages en nature des membres du directoire sont déterminés de manière forfaitaire en application des règles sociales et fiscales applicables en la matière.

Les membres du conseil de surveillance ne sont pas rémunérés. Seuls des jetons de présence leur sont alloués.

7 – MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les règles applicables en la matière sont celles prévues par la réglementation en vigueur. D'une manière plus précise, les questions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire sont prévues par l'article 36 des statuts qui dispose :

« L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du directoire, du conseil de surveillance et qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice ; ce délai peut être prolongé à la demande du directoire par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête. »

Les questions relevant de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires sont prévues par l'article 38 des statuts qui prévoit :

« L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de rompus en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital. Elle ne peut non plus changer la nationalité de la société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire et conservant à la société sa personnalité juridique.

Par dérogation à la compétence exclusive de l'assemblée générale extraordinaire pour toutes modifications de statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le directoire. »

Chaque actionnaire dispose d'un droit de participation à l'assemblée générale directement, par correspondance ou par mandataire. Les dispositions applicables en la matière sont prévues par l'article 30 des statuts sociaux.

Les modalités de représentation ou de vote par correspondance sont détaillées par l'article 31 des statuts.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées et pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire,
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur.

Enfin, nous vous rappelons que chaque actionnaire dispose d'un droit d'information dont les modalités d'exercice sont déterminées par la loi et les règlements en vigueur.

8 – INFORMATIONS CONCERNANT LA STRUCTURE DU CAPITAL ET LES ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Nous vous rappelons que les informations concernant la structure du capital et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique figurent dans le rapport du directoire.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ HENRI MAIRE

SOCIÉTÉ HENRI MAIRE - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société HENRI MAIRE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport du président du conseil de surveillance ne contient pas les informations relatives à l'indication, en l'absence de référence à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, des règles retenues en complément des exigences requises par la loi et des raisons pour lesquelles la société a décidé de n'appliquer aucune disposition de ce code de gouvernement d'entreprise, requises par l'article L. 225 68 du Code de commerce.

Dole et Chalon sur Saône, le 15 Mai 2009

Les Commissaires aux Comptes

RÉVISION ET FINANCE - COGEFOR
Jean-Pascal FICHÈRE

GRANT THORNTON
Membre français de
GRANT THORNTON INTERNATIONAL
François PONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DU 18 JUIN 2009

1^{ÈRE} RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice 2008, du rapport du Conseil de surveillance, du rapport du Président du Conseil de surveillance prévu à l'article L. 225-68 du Code de commerce et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2008 se soldant par une perte nette comptable de 1 072 186,80 euros, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 6 351 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 2 117 euros.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire et du conseil de surveillance quitus de l'exécution de leur mandat pour le dit exercice.

2^{ÈME} RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

L'Assemblée générale, après avoir pris acte que le rapport de gestion du Directoire sur la gestion du groupe est inclus dans le rapport de gestion, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes, approuve tels qu'ils lui ont été présentés les comptes consolidés au 31 décembre 2008 se soldant par un chiffre d'affaires total de 29 617 K€ et un résultat net, part du groupe, déficitaire de 1 406 K€.

3^{ÈME} RESOLUTION : AFFECTATION ET RÉPARTITION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire, et décide d'affecter le résultat de l'exercice se soldant par une perte nette comptable de 1 072 186,80 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice 1 072 186,80 € en report à nouveau

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes (par action)	Autres revenus distribués	
2005	0,13 €		
2006	0,00 €		
2007	0,12 €		

4^{ÈME} RESOLUTION : APPROBATION DES CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L225-86 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport approuve successivement chacune des conventions mentionnées dans ce rapport.

Par ailleurs, l'assemblée générale donne acte aux commissaires aux comptes de la mention dans leur rapport spécial des modalités et application, au cours du même exercice, de conventions à exécution successive antérieurement autorisées et/ou approuvées.

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 2 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris, le 27 mars 2009

Bernard LANGLOIS

Président du Directoire

ORGANIGRAMME DU GROUPE HENRI MAIRE

